

Discours d'ouverture de
Son Excellence PRAK Sokhonn
Ministre d'Etat et
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
du Royaume du Cambodge
aux "Journées internationales ASEAN-UE "
30 octobre 2017, Hôtel Le Royal, Phnom Penh, Cambodge

*Professeur Michel GRIMALDI, Professeur de droit à Paris II Université
Panthéon-Assas,*

*Son Excellence M. George Edgar, Ambassadeur de l'Union européenne au
Cambodge,*

*Son Excellence Mme Eva NGUYEN BINH, Ambassadeur de la France au
Cambodge,*

Excellences, Mesdames et Messieurs,

1. Il m'est très agréable d'être associé au lancement de ces premières Journées Internationales ASEAN-UNION EUROPÉENNE. Je veux adresser, pour ce projet commun, mes chaleureuses félicitations aux organisateurs, et en particulier à la « Fondation du droit continental », à « l'Association Henry Capitant », à « l'Université Paris II Panthéon-Assas » et à « l'École de Droit international Sorbonne-Assas »,. Je tiens, plus particulièrement à remercier le Professeur Michel Grimaldi pour ses efforts persévérants afin d'assurer que ce symposium devienne une réalité.

J'espère que de cette initiative naîtra la volonté de faire en sorte que ces Journées internationales se répètent en un événement régulier.

2. En choisissant 2017 pour organiser cette conférence, il ne vous avait certainement pas échappé, Professeur Grimaldi, que nous fêtons le 50e anniversaire de la fondation de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est, soit l'ANASE ou l'ASEAN comme on le dit couramment ici, et qu'en même temps, l'Union européenne célèbre de son côté son 60e anniversaire. Et, heureuse coïncidence, nous célébrons ensemble le 40e anniversaire des relations entre ces deux groupes d'Etats. Ces quatre décennies en commun vont fournir, j'en suis certain, matière à de nombreux enseignements. A la lecture de la liste impressionnante des orateurs éminents venant des deux régions, je ne doute pas que vos échanges seront riches et favoriseront l'éclosion de suggestions utiles pour la coopération entre nos deux organisations régionales.

Excellences, mesdames et messieurs

3. L'émergence au siècle passé et le renforcement au cours de ce siècle de l'intégration régionale, d'abord économique et ensuite politique, constituent une des particularités marquantes de la scène internationale. L'Union européenne et l'ASEAN sont sans nul doute les deux exemples les plus réussis de cette intégration régionale, bien qu'elles soient si différentes tant par la géographie que par l'histoire. L'Union européenne et l'ASEAN diffèrent beaucoup par les cultures qu'elles réunissent et par les institutions dont elles se sont dotées, mais elles partagent à mes yeux des aspirations identiques : la préservation de la paix et de la sécurité, la protection de leur

indépendance nationale contre les ingérences extérieures, la recherche de la prospérité économique et de la compétitivité dans un monde très globalisé.

4. Si l'on dresse un bilan de l'histoire de chacune de nos organisations, nous conviendrons sans grande difficulté qu'elles ont très largement répondu à ces aspirations. Il n'y a aucun conflit militaire dans nos deux régions et leur prospérité économique n'est pas contestable. En fait, leur succès pourrait inspirer d'autres entités régionales et je pense notamment à l'Union africaine et à l'Union économique eurasiennne.

5. Cette satisfaction légitime ne doit pas cacher les défis qu'il a fallu surmonter. Ce grand acteur économique mondial qu'est l'Union européenne n'a pas pu éviter la crise financière mondiale, la crise de l'euro et les problèmes de la dette grecque. Le Brexit est une autre épreuve que l'Union européenne, j'en suis convaincu, saura surmonter.

6. Notre région ne fut pas davantage à l'abri des tumultes. Dans les annales de l'ASEAN, la crise financière de 1997-98 restera comme un choc considérable. Par contre, comme l'affirme le dicton, « toute crise suscite des opportunités ». Faisant face à ce défi, l'ASEAN s'est appuyée sur ses propres atouts structurels afin de développer un cadre de coopération ambitieux. L'adoption de la Charte de l'ASEAN et, très récemment, la réalisation de la Communauté de l'ASEAN en sont l'heureux aboutissement.

Excellences, mesdames et messieurs

7. Il n'y a aucun doute que l'Union européenne et l'ASEAN sont deux modèles autonomes de régionalisation et ne sont pas des institutions semblables. Leurs politiques reflètent leurs propres expériences très spécifiques. Les cultures, les contextes historiques, les conditions géographiques et les priorités politiques de ces deux organisations ont laissé une empreinte sur la trajectoire de leurs évolutions respectives.

8. L'Union européenne est née d'une région homogène contrairement à l'ASEAN, qui est une région hétérogène. A la présence du christianisme et de la démocratie dans l'Union européenne, on peut opposer l'hétérogénéité de l'ASEAN dans sa coexistence du Bouddhisme, de l'Hindouisme, de l'Islam et du Christianisme aussi bien que dans la diversité de ses divers systèmes politiques. La démocratie, la monarchie et l'autocratie, tous sont présents dans cette région. Géographiquement parlant, on a une Europe Continentale tandis que nous avons une ASEAN maritime et une ASEAN continentale bien connue comme la Sous-région du Grand Mékong, ou en anglais « the Greater Mekong Sub-Region ».

9. S'agissant de leurs approches respectives de l'intégration politique, celle de l'Union européenne se diffère d'une manière significative de celle de l'ASEAN. L'Union européenne est un modèle d'intégration codifiée et institutionnalisée basée sur une structure supranationale tandis que l'ASEAN se réfère « aux grands principes de sa Charte de non-ingérence dans les affaires internes » de ses États membres et son modus operandi est bien ancré dans le fameux « The ASEAN Way » ce qui est grosso modo « Les pratiques de l'ASEAN ». Aujourd'hui, l'Union européenne est très

fortement intégrée tant au niveau politique qu'au niveau économique. Elle a réalisé un système de gouvernement au niveau supranational avec ses deux grands traités fondamentaux, sa branche exécutive représentée par la Commission européenne et le Conseil des Ministres, qui sont associés à sa branche législative incarnée par le Parlement européen et sa branche judiciaire instituée par la Cour de justice européenne. L'Union européenne a aussi une monnaie commune, un marché commun avec ses quatre libertés de circulation et d'établissement qui concernent les personnes, les biens, les services et les capitaux. Cette intégration ne s'est pas faite du jour au lendemain. Bien au contraire, elle est le résultat d'un processus de soixante ans, un long voyage, lent, mais continu, qui suscite notre admiration.

Excellences, mesdames et messieurs

10. Que diriez-vous de notre ASEAN ? Nous avons 50 ans maintenant. C'est 10 ans de moins que l'Union européenne, mais quand même 50 ans d'efforts, tantôt d'avancées et tantôt d'immobilisme. Si nous revenons 50 ans en arrière, le jour où les Pères fondateurs de l'ASEAN ont signé cette fameuse et historique Déclaration de Bangkok, je suis certain qu'ils n'auraient pas pu imaginer à quel point la roue de temps a transformé l'ASEAN au cours de ces cinquante années.

11. Certes, nous n'avons ni une monnaie commune, ni une politique fiscale commune et je ne pense pas que nous planifions d'en avoir ni l'une, ni l'autre. Suite à la crise financière asiatique de 1997, l'ASEAN a lancé, ensemble avec la Chine, le Japon et la République de Corée, l'Initiative de

Chiang Mai qui n'a pour autre but qu'une plus grande promotion de la coopération financière parmi les 13 pays concernés. Nous n'avons pas de force de défense régionale et nous n'en avons pas besoin. Car, Excellences, mesdames et messieurs, l'approche de l'ASEAN en matière de sécurité se trouve à juste titre dans sa « soft diplomatie ». Notre sécurité régionale est basée sur les principes du respect mutuel, de la non-ingérence, du non-recours à la force et du règlement pacifique des différends.

12. Maintenant, nous avons une Charte de l'ASEAN, qui nous donne un statut juridique et un cadre institutionnel qui a servi de fondation pour la réalisation récente de la Communauté de l'ASEAN. Nous avons codifié des normes de l'ASEAN, des règles et des valeurs, « une politique de langue » avec l'anglais comme la seule langue officielle pour nos réunions et nos communications, à l'inverse des 23 langues officielles de l'Union européenne. Nous avons œuvré à définir des objectifs clairs pour la décennie à venir. La Déclaration de Kuala Lumpur sur l'ASEAN 2025 est une feuille de route visionnaire pour réaliser une ASEAN dotée d'une cohésion politique, économiquement intégrée et socialement responsable, à vrai dire une ASEAN fondée sur des règles, axée et centrée sur les gens.

13. Tournons-nous maintenant vers l'intégration économique régionale. De nouveau nous pouvons faire une distinction entre « la régionalisation *de jure* institutionnelle » du style de l'Union européenne et celle de « la régionalisation *de facto* économique » de l'ASEAN. De nos jours, l'intégration de l'ASEAN pourrait être présentée comme une intégration dirigée par le marché. Nous avons toujours été réticents à suivre le modèle

d'intégration du style européen comme nous avons préféré poursuivre une stratégie flexible et pragmatique « de régionalisme ouvert » et « d'intégration ouverte » qui répond mieux à nos intérêts. « Le régionalisme ouvert » de l'ASEAN signifie que notre intégration économique n'est pas limitée aux confins de notre région. Je dois indiquer que cette approche pragmatique nous est très profitable.

14. Nous avons maintenant une communauté économique qui est très dynamique et de plus en plus intégrée, où le flux des marchandises, des capitaux et des personnes ne fait que s'accroître. Le PIB (le produit intérieur brut) de tous les pays de l'ASEAN a dépassé US \$ 2.55 trillions l'année dernière, nous positionnant ainsi comme la 6ème plus grande économie du monde. Notre population de 635 millions d'habitants, soit environ 8.7 % de la population mondiale, nous place en 3ème après la Chine et l'Inde.

Excellences, mesdames et messieurs, Cher professeurs,

15. Je suis plus que convaincu que tout ce que j'ai dit jusqu'à présent sur l'Union européenne et l'ASEAN, vous le saviez probablement déjà. Mais, permettez-moi de contribuer à vos débats de ces deux journées en vous confiant ce que je préconise pour l'avenir des relations entre nos deux ensembles régionaux. Les relations historiques entre l'ASEAN et l'Union européenne ont maintenant une bonne quarantaine d'années. En tenant compte des atouts aussi bien que des défauts respectifs de chaque région, je me permets de vous livrer la question suivante : comment ces deux blocs

régionaux peuvent-ils approfondir et renforcer leur partenariat et leur coopération d'une manière efficace ?

16. Je pense à deux domaines clefs : tout d'abord, travailler à des chantiers prioritaires comme le commerce, la connectivité, la sécurité alimentaire, l'emploi et l'énergie. Sans nul doute, le commerce restera une priorité pour nos deux régions. On peut regarder l'Accord de libre-échange récemment conclu entre l'Union européenne et Singapour ainsi que les négociations en cours avec la Malaisie, la Thaïlande et le Viêt-Nam, comme des étapes d'une évolution naturelle vers un accord de libre-échange régional entre l'ASEAN et l'Union européenne. L'ASEAN offre sans aucun doute un grand marché pour les entreprises européennes et, de même, l'Agenda Europe 2020 créera beaucoup plus d'opportunités pour les investisseurs de l'ASEAN.

17. Deuxièmement, je me réfère à la coordination des efforts communs des deux entités régionales dans un cadre multilatéral ou dans des forums comme le G20, l'OMC, l'ASEM et l'ONU bien entendu, pour aborder ensemble les préoccupations et les enjeux mondiaux comme le SDGs, le changement climatique, la paix et sécurité, le terrorisme et les menaces non traditionnelles. Dans le domaine de la coopération pour la paix et la sécurité, j'ai la conviction que tant l'Union européenne que l'ASEAN peuvent jouer un grand rôle dans ce qu'on appelle aujourd'hui le « soft power » ou « pouvoir de persuasion » par le recours à des « mesures de confiance » ou en anglais des « *confidence building measures* » et à la

« diplomatie préventive ». Telles sont deux pistes de réflexion que je me permets de soumettre à vos débats.

Excellences, mesdames et messieurs, Cher professeurs,

18. Avant de conclure, j'aimerais vous laisser un message. Je reconnais qu'il existe beaucoup d'occasions d'échanger des bonnes pratiques entre nous, sans tenir compte de la structure formaliste de l'Union européenne et de l'approche à « l'ASEAN Way ». Je veux croire à l'avenir de l'Union européenne malgré le Brexit et il ne fait aucun doute que le Royaume-Uni restera toujours un partenaire de choix de l'ASEAN. La décision de l'ASEAN de ne pas suivre le modèle d'intégration institutionnalisée de l'Union européenne n'est pas nécessairement une faiblesse, mais plutôt une force pour nous, car ce choix donne à notre intégration une certaine « flexibilité » et préserve en même temps notre manière de gérer nos affaires selon cette « ASEAN Way ». Je ne vois pas, dans un horizon perceptible, une ASEAN sans frontière du style de l'Union européenne, mais cela étant, nous avons fait d'énormes progrès et nous continuerons à avancer vers la création d'un vrai marché commun, selon nos propres réalités.

19. Pour l'heure, veillons à ce que nos deux régions continuent à jouir de la stabilité politique et d'un environnement régional paisible et propice au développement économique et social de nos États membres respectifs.

Je vous remercie de votre attention.
